



Recensement frontaliers 2020

Pour les revenus de l'année 2019

Le canton de Genève reverse le tiers de l'impôt à la source payé par les frontaliers aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. **Participez au recensement** c'est permettre à votre commune de recevoir le fond frontalier et de le réinvestir dans les besoins du village : équipements publics, service municipaux.

Les recettes de la commune sont la facturation des services publics, les impôts et taxes. Les fonds frontaliers ont représenté 33 % de ses recettes, ils permettent de maintenir un taux d'imposition très inférieur à celui de commune de même taille ailleurs en France, de **60 et 70% moins élevé**. Si le recensement des frontaliers ne se fait pas de façon optimale le risque est une augmentation plus importante des impôts locaux.

Frontalier

C'est une personne qui vit dans un pays et travaille de l'autre côté de la frontière dans le pays voisin, toute nationalité confondue.

Comment se déclarer ?

Je suis Suisse ou j'ai la double nationalité, je n'ai pas besoin d'un permis G

1/ Informez, si ce n'est déjà fait, votre employeur et l'Office cantonal de la population de votre lieu de résidence principale. Votre employeur se charge de la mise en place du prélèvement à la source de votre impôt.

2/ Signalez-vous à la mairie de Cercier et participez au recensement à la mairie.

Si vous travaillez dans le canton de Vaud vous n'êtes pas concerné par le recensement frontalier.

J'ai un permis G et je travaille dans le canton de Genève

Rien à faire, les démarches nécessaires et votre déclaration sont automatiquement faites par votre employeur. Vérifiez uniquement que votre adresse est à jour (Cercier) sur votre permis, sinon signalez le changement à <https://www.ge.ch/document/ocpm-formulaire-c-annonce-changement-adresse>, afin que la part de l'impôt à la source soit reversée à la commune de votre résidence.

Je suis fonctionnaire international

Vous n'êtes pas soumis au recensement des frontaliers.

Je ne travaille plus en Suisse

Vous n'avez pas à participer au recensement frontalier.